



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hauts fonctionnaires

Question écrite n° 14799

Texte de la question

M. Michel Pajon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le récent rapport de la commission chargée de contrôler le passage dans le secteur privé des hauts fonctionnaires de l'Etat. A travers l'étude du pantouflage de trois membres de cabinets ministériels de la précédente législature, ce rapport met en lumière les limites des moyens dont elle dispose pour être efficace. Le rapport met notamment en avant le fait que ladite commission ne possède pas de pouvoirs d'investigation contraignants lui permettant de déceler les cas de pantouflage abusifs. Elle n'opère donc de vérifications que dans la limite de ses moyens, c'est-à-dire en se fiant aux déclarations des personnes intéressées. Qui plus est, la commission rend des avis « sous réserve », formule de compromis qui n'est pas prévue par les textes. Elle ne peut connaître les suites des dossiers instruits qu'au prix de nombreux rappels auprès des administrations. Enfin, ses avis - favorables ou défavorables - ne sont pas toujours respectés. Au vu de tous ces éléments, il souhaiterait connaître son avis sur le rapport et savoir quelles mesures il compte prendre pour remédier aux problèmes évoqués.

Texte de la réponse

Le passage des agents publics vers le secteur privé est encadré tant par le code pénal que le statut général des fonctionnaires. Le décret n° 95-168 du 17 février 1995 modifié par le décret n° 95-833 du 6 juillet 1995 a défini les activités interdites et a confié le contrôle des départs à trois commissions (une pour chaque fonction publique). Les règles relatives à l'exercice d'activités privées par des agents ayant quitté définitivement ou temporairement la fonction publique font l'objet d'un bilan annuel remis au Premier ministre par chacune des commissions. Une évaluation de l'application de ces règles sera effectuée en vue de rechercher une meilleure conciliation de la diversité souhaitable des parcours professionnels avec les principes républicains qui fondent le statut de la fonction publique dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14799

Rubrique : Fonction publique de l'Etat

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2832

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4012